

École de Compreignac
4, place du 11 novembre
87140 COMPREIGNAC
05 55 71 04 68

École de Thouron
Le Bourg
87140 THOURON
05 55 53 48 08

PROCES VERBAL CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 14 OCTOBRE 2025

Présents à la réunion :

Mmes FORTI, WILSON, BERNARD, LACOUR, MOREAU et CLAVAUD : enseignants à l'école de Compreignac
Mme LEGRAIN : enseignante à l'école de Thouron
Mme TOTI, directrice de l'école de Compreignac et Mme GOUCHAULT, directrice de l'école de Thouron
M.PLEINEVERT : Maire de la commune de Compreignac
Mme GRIMAULT : Adjointe à la commune de Thouron
Mmes BRUN, CRÉMONT, DUROUSSEAU, GATINEAU DI MURRO, LÉGER, PENARD : représentants titulaires des parents d'élèves de l'école de Compreignac
Mmes BOURDIN, représentantes suppléantes des parents d'élèves de l'école de Compreignac.
Mme MATHIEU VERLAGUET et M. PAPADACCI : représentants titulaires des parents d'élèves de l'école de Thouron
Mme CHAGNE : Coordinatrice secteur jeunesse de Compreignac
Mme JABRAUD Catherine : ATSEM école de Compreignac

Excusés :

Mme SOARES : IEN de la circonscription
Mmes PEIX COLRAT et RELIAT : représentants suppléants à l'école de Compreignac
M. GRENIER : représentant suppléant à l'école de Thouron
M. CORDEAU : représentant titulaires à l'école de Thouron
Mme DEFAYE : conseillère municipale chargée de la politique jeunesse de Compreignac
M.BASCANS : Maire de la commune de Thouron
Mme GRIMAULT : Adjointe à la commune de Thouron

Absents :

Ouverture de la séance à 18h20

Ordre du jour :

- Présentation du Conseil d'École.
- Regroupement des conseils des écoles de Thouron et de Compreignac.
- Attributions du Conseil d'École.
- Résultats des élections de Parents d'Élèves.
- Règlement intérieur de l'école.
 - a. Présentation du règlement intérieur
 - b. Mise en place d'un protocole de scolarisation en l'absence de transports scolaires pour l'école de Thouron.
- Bilan de rentrée 2024 :
 - a. Effectif
 - b. Personnel
- Bilan des exercices incendie et du Plan Particulier de Mise en Sécurité + mise à jour du Document Unique d'Évaluations des Risques Professionnels.
- Organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires.
- Déroulement des évaluations du CP au CM2.
- Projets des périodes à venir.
- Aménagement des rythmes de vie de l'enfant : Présentation des activités du Projet Éducatif Du Territoire.
- Utilisation des infrastructures communales.
- Validation des comptes des écoles.
- Présentation du bilan financier de l'Association des Parents d'élèves.
- Questions diverses.

1. Présentation du Conseil d'École.

Tour de table des personnes présentes. Les membres du conseil d'école de Thouron et les membres du conseil d'école de Compreignac. Mme GOUCHAULT précise que le secrétariat de ce conseil sera assuré par Mme TOTI et par Mme GATINEAU DI MURRO (représentant des parents d'élèves).

2. Regroupement des conseils des écoles de Thouron et de Compreignac.

Conformément à l'article 19 du Décret n° 90.788 du 06 septembre 1990 modifié, la présidente propose le regroupement des conseils d'écoles de Compreignac et de Thouron en un seul pour l'année scolaire 2025/2026. Elle rappelle que tous les membres des conseils des écoles d'origine sont, en cas de regroupement autorisé, membres du conseil ainsi constitué. Cette année, la présidence du Conseil d'École sera exercée par Mme GOUCHAULT. Cette décision est votée et approuvée par la majorité des membres de chaque conseil d'école (cf les délibérations 1 et 2.)

3. Les attributions du Conseil d'École.

Le conseil d'école exerce ses fonctions dans le cadre de la réglementation en vigueur. (décret n° 90-788 du 6 septembre 1990).

Le conseil d'école se compose des membres suivants :

- La directrice d'école, présidente.
- Le maire ou son représentant et un conseiller municipal.
- Les enseignants de l'école.
- Un des enseignants du Réseau d'aide spécialisée.
- Les représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école.
- Le délégué départemental de l'éducation nationale.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école. Ils peuvent prendre part aux débats sans prendre part aux votes et décisions sauf dans le cas où ils suppléent un membre titulaire absent.

Le conseil d'école, sur proposition de la directrice de l'école :

- 1) Vote le règlement intérieur de l'école.
- 2) Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, conformément à l'article 10 du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990.
- 3) Donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement,
 - le projet d'école,
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école,
 - les conditions de bonne intégration d'enfants en situation de handicap,
 - les activités périscolaires,
 - la restauration scolaire,
 - l'hygiène scolaire,
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.
 - l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée.

- l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée.

Fonctionnement :

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections des représentants de parents d'élèves. En outre, il peut également être réuni à la demande de la directrice de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le calendrier des Conseils d'École est arrêté en début d'année par la directrice de l'École.

Toute personne doit adresser à la directrice, 48 h au moins avant la date de réunion du Conseil d'École, les questions qu'elle souhaite voir mises à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est établi par la directrice et adressé, au moins huit jours avant la date des réunions, aux membres du Conseil.

Un secrétaire est désigné en début de séance. A l'issue de chaque séance du conseil d'école, en concertation avec le président, il rédige un procès-verbal de la réunion. Le procès-verbal est signé par le président puis contresigné par le(s) secrétaire(s) de séance, et consigné dans un registre spécial conservé à l'école.

Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au Maire ainsi qu'à tous les membres du Conseil d'École. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Modalités des délibérations :

- Avis et décisions sont notés au procès-verbal.

- Sur les questions qu'il doit voter, le vote à main levée est la modalité de vote choisie. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

- *Vote du règlement intérieur du Conseil d'École*

Le règlement intérieur du Conseil d'École est validé par l'ensemble du Conseil d'École. (Voir délibération 3).

4. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves.

Cette année les élections ont eu lieu le vendredi 10 octobre 2025 à l'école de Compreignac et à l'école de Thouron. Le vote a eu lieu uniquement par correspondance.

RESULTAT DES ELECTIONS 2025	2025	
	Compreignac	Thouron
INSCRITS	225	89
PARTICIPATION	146	54
POURCENTAGE DES PARTICIPATIONS	64,89 %	60,67 %
SUFFRAGES EXPRIMÉS	116	51
Abstention	35,11 %	39,33 %

Pour l'école de Compreignac : Présentation des nouveaux élus aux élections :

LISTE DE PARENTS NON CONSTITUÉE EN ASSOCIATION

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
BRUN ANNE LAURE CRÉMONT CHLOÉ DUROUSSEAU ÉMILIE GATINEAU DI MURRO SYLVANA LEGER MATHILDE PENARD MARION	BOURDIN MYLENE PEIX COLRAT HEIDI RELIAT MATHILDE

Pour l'école de Thouron : Présentation des nouveaux élus aux élections :

LISTE DE PARENTS NON CONSTITUEE EN ASSOCIATION

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MATHIEU-VERLAGUET Aurélie PAPADACCI Romain	CORDEAU Jean-Vincent GRENIER Stéphane

La directrice rappelle le rôle des représentants des parents d'élèves.

Fonction de médiation

- Les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école ou des enseignants pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.
- En toute circonstance, les représentants des parents sont tenus à une obligation de confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont ils peuvent avoir connaissance.

Conseil d'école

- Tout représentant des parents d'élèves doit pouvoir rendre compte des travaux des instances dans lesquelles il siège. Ces comptes rendus peuvent être affichés au panneau d'affichage de l'école ou accessible dans l'école. Ces comptes rendus doivent être rédigés et diffusés dans le strict respect des règles de confidentialité qui protègent les informations à caractère personnel dont ils ont connaissance. Ces comptes rendus peuvent être consultés sur le site internet de la commune de Compreignac : <http://www.compreignac87.fr/> et seront également envoyés par mail aux familles.

5. Le règlement intérieur de l'école.

Le règlement a été envoyé par mail à tous les membres du conseil d'école.

La directrice demande aux membres du Conseil d'école de formuler d'éventuelles questions sur les différents articles du règlement intérieur.

Modifications proposées :

“ OBJETS DIVERS

Sont interdits à l'école tous les objets coupants ou pointus tels que couteaux ou certains parapluies dangereux, les ballons en cuir ou durs (type ballon de foot ou de basket), les sucettes avec bâton et les billes (à l'école maternelle).

Sont également interdits :

- les montres connectées et les téléphones portables (même ceux qui ne fonctionnent pas)
- les jeux de collection, tout le matériel/jeux électroniques (les mp3 aussi)

Il est déconseillé de laisser aux enfants des objets de valeur. L'école n'est pas responsable de la perte de bijoux ou autres objets.”

Le règlement est voté par les membres du Conseil d'école (cf délibération n°4).

a. Mise en place d'un protocole de scolarisation en l'absence de transports scolaires pour l'école de Thouron

Lecture de la proposition du protocole proposé en mars 2011 et ajustée en début d'année scolaire.

En l'absence de transports scolaires annoncés la veille par la préfecture :

- Mme GOUCHAULT se rend à l'école de Thouron pour accueillir les élèves de l'école de Thouron habitants de Thouron.
- Mme LEGRAIN se rend à l'école de Compreignac et accueille les élèves de l'école de Thouron habitants de Compreignac.
- Dans le cas où aucun élève ne se déplace à Thouron, Mme GOUCHAULT se rendra elle-aussi à l'école de Compreignac pour accueillir les enfants avec Mme LEGRAIN.
- Dans le cas où aucune enseignante ne peut se rendre à l'école de Thouron, l'équipe enseignante demande à la municipalité s'il est possible d'assurer la surveillance par un personnel communal.

Proposition de la reconduite de ce protocole : Le conseil d'école vote cette proposition. (cf délibération n°5)

Mme GOUCHAULT informe le conseil que ce protocole devra être voté à chaque premier conseil d'école de chaque année scolaire.

Cette information sera transmise dans tous les cahiers des élèves.

6. Bilan de rentrée.

a. Les effectifs

Année	2025	2024	2023	2022	2021	En 2020	En 2019
Effectif	130 + 47 167	145 + 49 194	147 + 48 195	158+53 211	169+53 222	163+52 215	173 + 53 225

Répartition des élèves par niveau.

CYCLE I	PS-MS	PS Josiane WILSON	14	
		TOTAL du niveau	14	
	MS	MS Laura TOTI	21	
		MS Josiane WILSON	6	
		TOTAL DU NIVEAU	27	
	GS	GS Anne Laure FORTI	23	
TOTAL DU NIVEAU		23		
CYCLE II	CP	CP Aurélie CLAVAUD	25	
		TOTAL DU NIVEAU	25	
	CE1	CE1 Anne Sophie BERNARD	20	
		TOTAL DU NIVEAU	20	
	CE2	CE2 Nathalie MOREAU	21	
		TOTAL DU NIVEAU	21	
	CM1	CM1 Océane GOUCHAULT	13	
		CM1 Manon LEGRAIN	16	
		TOTAL DU NIVEAU	29	
	CM1	CM2 Océane GOUCHAULT	10	
		CM2 Manon LEGRAIN	8	
		TOTAL DU NIVEAU	18	
		TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS	167	

*b. Le personnel**i. Education Nationale*

Mme LACOUR Laëtitia est nommée sur le poste de décharge de direction et intervient le mardi toute la journée et le mercredi matin dans la classe de MS de Mme TOTI.

Mme LEGRAIN est nommée à l'école de Thouron.

Mme CESBRON Bénédicte assure les jours de décharge de Mme GOUCHAULT soit un 1 lundi sur 3 pour les décharges de direction.

Mme Boutet Laetitia et Maëva BARRIAT sont AESH dans la classe de Mme GOUCHAULT.

Mmes CORGNE Laure et AKSU Sabiya sont AESH à l'école de Compreignac.

ii. Communal

En voici la composition :

- Classe de PS : Mme Wilson assistée de Mme JABRAUD Catherine
- Classe de MS : Mme Toti assistée de Mmes CHERDOUD Yamina et ROBY Émilie
- Classe de GS : Mme Forti est assistée de Mmes ARNAUD Annie et TETY Amandine

Surveillance garderie : PICHOT Chantal, ARNAUD Annie, ROBY Émilie, CHERDOUD Yamina et TETY Amandine.

Surveillance temps méridien à Compreignac : PICHOT Chantal, ARNAUD Annie, CHAGNE Aurélie, TEXIER Stéphanie, CHERDOUD Yamina, ROBY Émilie.

Service en cantine : JONET Laëtitia, SAVARRY Sandrine, TETY Amandine, PICHOT Chantal et MALABRE Jérôme. Les ATSEM des 3 classes de maternelle également.

Surveillance temps méridien et cantine à Thouron : Mme PICHON Séverine et Mme VAUCHER Stéphanie

7. Bilan des exercices incendie et du Plan Particulier de Mise en Sûreté + mise à jour du Document Unique d'Évaluations des Risques Professionnels.

Pour l'école de Thouron :

Exercice incendie réalisé le 15/09 : alarme déclenchée par un cantonnier / Mme GOUCHAULT Océane, directrice de l'école de Thouron en observation.

Les deux classes ont mis 1 minute 56 secondes pour rejoindre le point de regroupement qui se situe de l'autre côté de la rue, face à l'école. Tout s'est déroulé dans de bonnes conditions.

La mairie a fourni deux trousseaux supplémentaires afin que ces derniers restent à disposition des remplaçants dans chaque classe pour pallier ce genre d'événement.

Exercice intrusion réalisé le 6/10 : le système fonctionne mais pas de signal d'alarme dans la salle des maîtres et dans la cantine. L'exercice s'est bien déroulé.

Exercice du PPMS tempête réalisé le 8 octobre en conditions réelles : mise à l'abri dans la salle de restauration. L'alarme sonore avec la corne de brume n'a pas suffi pour alerter une des classes. Un second exercice sera réalisé en période 2 : l'alarme sera complétée par une alerte donnée de vive voix par un personnel.

Les malles PPMS ont été vérifiées : rien à signaler.

Le DUERP a été mis à jour à la rentrée scolaire.

Pour l'école de Compreignac :

Exercice incendie réalisé le mardi 16 septembre : alarme déclenchée par Mme TOTI.

L'évacuation s'est déroulée en moins de 1 minute 10 dans de bonnes conditions.

Un second exercice non prévu a été réalisé le mercredi 8 octobre (alarme déclenché par inadvertance par un personnel communal). Tous les élèves ont évacué les classes rapidement mais le fait qu'il soit non prévu par les enseignantes a permis de mettre en avant un point : la porte de la salle des maîtres étant fermée à clés et les clés n'étant pas sur la porte (ni avec la maîtresse!), la classe de CE2 ne pouvait pas sortir. Mme Moreau a usé de sa force et a réussi à mettre ses élèves en sécurité ! Mais en cas de problème avéré, cela peut être embêtant. Peut-être qu'une solution existe afin d'avoir un loquet à l'intérieur plutôt qu'une clé ?

Le plan d'évacuation peut être revu avec la commission de sécurité qui va repasser prochainement.

Exercice du PPMS : exercice attentat – intrusion réalisé le mardi 30 septembre. L'exercice s'est bien déroulé pour les classes qui ont entendu le signal mais plusieurs défauts ont vu le jour :

- Absence de système d'alarme dans la salle de motricité, une classe s'y trouvant n'a pas entendu l'alarme. Peut-être pouvons-nous déplacer un des deux systèmes de la garderie pour le mettre en salle de motricité ?
- 2 systèmes ne fonctionnent pas (classes de GS et CE1) et ne se sont pas déclenchés.
- Les portes en bois, entre les classes de CP, CE2 et la salle des maîtres ne se verrouillent pas.

Un exercice « risque majeur » a été validé le mercredi 8 octobre.

La mise à jour du DUERP a été réalisée. La mise à jour des mallettes PPMS et leur contenu doit être faite.

8. Organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires.

Les APC se déroulent de 13h30 à 14h00 les mardis et vendredis à l'école de Thouron.

En ce qui concerne l'école de Compreignac, elles se déroulent les jeudi et vendredi de 13h30 à 14h00 pour les classes de la MS au CE2.

9. Déroulement des évaluations CP au CM2.

Les évaluations du CP au CM2 ont eu lieu du 8 au 19 septembre.

Les résultats ont été communiqués aux familles. Des rencontres individuelles ont été réalisées avec les parents sauf pour les élèves de CP pour lesquels les rendez-vous seront organisés en janvier.

BILAN Des évaluations en lien avec le projet d'école

CP

Des faiblesses et fragilités en géométrie. Les autres domaines mathématiques ont été réussis.

En français, c'est l'identification des syllabes finales, l'association des mots qui ont des syllabes finales identiques qui a été difficile.

Dans l'ensemble, les résultats ont été très corrects.

CE1

Des faiblesses en résolution de problèmes. Beaucoup d'élèves ne passent pas assez par la schématisation en résolution de problèmes, ce qui ne leur permet pas de se représenter le problème et d'arriver à sa résolution.

Tous les autres domaines de mathématiques sont réussis. En Français également.

CE2

Des fragilités en calcul de faits numériques : les réponses données étaient justes mais ils n'ont pas eu le temps de tout faire donc ce qui n'est pas complété est considéré comme faux. Par contre, s'ils avaient plus de temps, les résultats seraient sûrement différents. Il y a également des erreurs d'inattention sur les opérations (des additions faites à la place de soustractions par exemple) donc ça fausse également les résultats.

En français, il y a des faiblesses sur les classes de mots mais il y a toute l'année scolaire pour le travailler donc ce n'est pas alarmant pour Mme Moreau.

CM1 : Dans l'ensemble les évaluations ont plutôt été réussies. En calcul mental on note que l'automatisation des faits numériques a posé problème.

CM2 : On retrouve les mêmes difficultés pour le calcul mental au niveau des faits numériques. Au niveau du calcul posé, les élèves ont parfois eu du mal à réinvestir l'algorithme des divisions.

En français, on note quelques difficultés sur les deux niveaux en conjugaison. C'est un item qui va être repris tout au long du cycle 3.

Les CP participeront à une 2^{ème} session en Janvier.

10. Projets de la période en cours et périodes à venir.

Pour Compreignac :

- Visite des vergers de Megeas le 24 septembre pour les classes de CE1 et CE2 avec récolte de pommes.
- Entretien des pommeraies et cueillette des pommes pour les CE2
- Semaine du goût pour les MS et les GS : préparation de compotes avec différentes épices, pain et beurre en début de semaine
- Matinée avec les parents dans le cadre de la semaine du goût : petit déjeuner équilibré avec les MS et GS
- Semaine du goût pour les CE1 et CE2 : Visites des Halles centrales de Limoges le jeudi 16 octobre
- Photo de classe le 2 octobre, nous remercions les parents de l'APE pour leur aide au moment des photographies des fratries.
- Matinée au jardin communal pour les PS, MS, GS et CP avec l'intervention de Maxime Grabowski
- Exposition de photographies sur la nature à l'espace socio culturel de Compreignac pour les GS
- Intervention de l'association "Ose le dire" pour les classes de GS jusqu'au CE2 (le vendredi 10 octobre pour les CP et à venir pour les autres classes, le mardi 25 novembre au matin).
- Projet « Ménagerie des ombres" pour les CE2 avec la première intervention le 18 novembre (matin) et le 30 janvier pour le second atelier
- Aventures motrices le 4 novembre à Bonnac la Côte pour les 3 classes de maternelles
- Rallye maths avec toutes les classes du RPI le mercredi 19 novembre
- Cycle Natation à partir du mercredi 10 décembre pour les classes de CE1 et CE2.
- CROSS des écoles pour les CE1 et les CE2 avec les deux classes de l'école de Thouron le 9 décembre à Thouron au Puy Lavigne
- Marché de Noël le 14 décembre pour l'ensemble des classes de l'école de Compreignac
- Spectacle de marionnettes sur le thème des contes le 23 janvier pour les PS, MS, GS et CP.

Pour Thouron :

- Invitation des élèves : venir chanter la Marseillaise lors de la cérémonie du 11 novembre à Thouron
- CROSS des écoles pour les CE1/CE2 et les CE2 avec les deux classes de l'école de Thouron le 9 décembre à Thouron
- Participation aux Petits Champions de la lecture : choix de l'extrait pendant les vacances de Toussaint et passage devant le jury en janvier
- Rallye maths : 19 novembre 2025 à Compreignac : les élèves de Thouron qui sont à la garderie et qui transit par Compreignac resteront à Compreignac. Il faudra que les parents domiciliés à Thouron amènent leurs enfants directement à l'école de Compreignac.
- Photos de classe prévues le 6 novembre 2025
- Élection des délégués de classe : investir les élèves dans les décisions de l'école.
- **Projet de la ménagerie des Ombres** : Premier ateliers le 21 et 28 novembre // Deuxième atelier 23 janvier et 27 janvier

Ce projet, développé dans cinq classes de CE2, CM1 et CM2 de trois écoles différentes, permettra aux élèves de s'inscrire dans un processus de création du graphisme, de la photographie et des thématiques de l'hybridation et des jeux d'ombre. Accompagnés par Arnaud VAN DEN ABEELE et Clarisse VAN DEN ABEELE (respectivement graphiste et photographe), les élèves poseront un regard nouveau sur les objets qui les entourent et seront invités à imaginer un univers composé d'êtres hybrides. Grâce à des associations, des assemblages de formes et de noms et l'intermédiaire de jeux d'ombre et de lumière, les objets les plus ordinaires donneront vie à un bestiaire de chimères et autres créatures hybrides. La finalité de ce projet sera la création d'un grand fichier animalier : tel un travail de naturaliste, les élèves réaliseront des fiches présentant le nom de la créature, son illustration, quelques lignes de description et un pictogramme indiquant son lieu de vie. Au verso, son surnom sera dessiné en "typo-ombres". Toutes les fiches créées par les écoles pourront être réunies en un seul classeur. Une exposition itinérante sur les trois communes des écoles engagées valorisera le projet et aura valeur de partage.

11. Autres informations :

- Lutte contre les stéréotypes filles-garçons :

Mme GOUCHAULT apporte quelques éléments à la connaissance des membres du conseil d'école : "L'équipe enseignante se mobilise dans le cadre du plan national déployé pour agir de façon coordonnée dans les académies et les établissements dans la lutte contre les stéréotypes de genre.

Ces derniers participent à la construction et à la reproduction des inégalités de genre, par la hiérarchisation entre ce qui est perçu comme masculin et féminin. Ces inégalités affectent les femmes (charges parentales inégales, impact sur les trajectoires professionnelles et les revenus, violences sexistes et sexuelles), mais également les hommes qui peuvent plus difficilement affirmer une autre masculinité. Les inégalités entre filles et garçons dans les parcours scientifiques sont encore trop marquées et concourent aux inégalités de destin. Alors que 42 % seulement des élèves qui suivent l'enseignement de spécialité mathématiques en terminale sont

des filles et qu'elles ne représentent que 25 % des étudiants dans les formations supérieures menant aux métiers de l'ingénierie et du numérique, la sous-représentation féminine s'accroît tout au long du parcours scolaire. L'objectif est d'atteindre 5 000 filles de plus par an en enseignement de spécialité mathématiques à partir de la rentrée scolaire 2026. Comme le prévoit le plan Toutes et tous égaux, 100 % des établissements s'engageront dans la démarche de labellisation. "

Pour en savoir plus : [FS-2025-RAPPORT STEREOTYPES 12mai 1.pdf](#)

- Pôle d'appui à la scolarité (PAS) - Bellac - Le Dorat - Nantiat :

Le PAS est un nouveau service à destination des parents et responsables légaux d'enfants présentant des besoins éducatifs particuliers et un dispositif en appui direct des professeurs et des élèves à besoins éducatifs particuliers, au sein même des classes ou dans des espaces dédiés implantés dans les écoles et établissements.

Son objectif est d'apporter une aide et un soutien aux élèves qui rencontrent une difficulté d'accès aux savoirs et aux compétences.

Le PAS propose :

→ Un lieu d'accueil des familles et des élèves

→ Une réponse de premier niveau rapidement opérationnelle

→ Une équipe de proximité pour les familles et les équipes pédagogiques composée d'un coordonnateur de PAS (enseignant de l'Éducation nationale à temps plein) et d'un éducateur spécialisé (mis à disposition par un organisme médico-social) : une double expertise inscrite dans une logique de coopération.

En effet, l'équipe du PAS peut mobiliser des compétences complémentaires issues de l'Éducation nationale ou du secteur médico-social en fonction des besoins repérés.

Un document est transmis aux parents avec le compte rendu du conseil d'école.

- Labélisation PHARE niveau 1 des écoles :

Le dispositif Phare est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles. Un protocole national de traitement des situations, actualisé à la rentrée 2023 pour tenir compte des nouvelles mesures, est mis à la disposition des équipes sur la plateforme Phare. Il accompagne les personnels dans le traitement des situations de harcèlement, du signalement de la situation jusqu'à sa résolution. De même une équipe ressource est disponible au sein de la circonscription.

- Bien grandir avec les écrans, des repères pour chaque âge :

L'équipe enseignante attire l'attention des familles sur un usage inapproprié ou excessif qui peut avoir des effets négatifs sur la santé physique (sédentarité, troubles de la vue, manque de sommeil) et mentale (dépendance, mal-être, solitude, conduites à risque) mais aussi sur la qualité des relations, la concentration, la motivation.

À tous les âges, les interactions directes avec les proches et l'environnement restent indispensables. Des activités sans écran nourrissent le développement et l'éveil des enfants. À l'école, l'usage du numérique est toujours progressif, encadré, intégré à des activités pédagogiques et conforme aux recommandations de santé. Le développement des compétences psychosociales (empathie, communication, connaissance de ses émotions) contribue aussi à un usage équilibré et responsable des outils numériques. [Une plaquette d'informations](#) à ce sujet sera (ou a été) communiquée aux familles.

Un document est transmis aux parents avec le compte rendu du conseil d'école.

- Utilisation de serviettes de cantine à l'école de Compreignac :

Actuellement, seuls les PS utilisent des serviettes de cantine en tissus à la cantine de l'école de Compreignac. Nous nous sommes donc interrogés sur le fait d'étendre cette habitude sur les autres classes de l'école, notamment suite aux interrogations de parents de MS quant à l'arrêt de l'utilisation de cette serviette une fois la PS terminée. Nous souhaiterions avoir l'avis des parents d'élèves.

La municipalité ainsi que le personnel de cantine sont plutôt favorables à cette utilisation. Il faudra cependant trouver une organisation qui ne perturbe pas le bon déroulement du service (stockage, distribution, etc.).

M. Le Maire attire notre attention sur la notion d'hygiène et de stockage. Il faudra en effet que chaque serviette soit dans une pochette individuelle afin d'éviter d'être en contact avec celles des autres élèves. Aussi, il faudra qu'elle soit lavée chaque week-end pour revenir propre à l'école dès le lundi.

Les parents d'élèves présents sont favorables à cette proposition. Un temps d'échange avec la municipalité, personnel concerné et Mme TOTI sera programmé afin de prendre une décision.

Proposition/Remarques des représentants de parents d'élèves présents au conseil d'école : Prévoir une panière/caisse par classe à stocker à proximité de la cantine (hall d'entrée des PS ?). Il faut que tous les acteurs jouent le jeu et que les serviettes soient bien lavées le week-end.

- Evaluation d'écoles :

Cette année, l'école participera à la dernière session des évaluations d'école. L'objectif de cette évaluation est de faire un état des lieux de l'école pour dégager ses points forts et les axes que nous voudrions améliorer. Elle permet aux différents acteurs (équipe enseignante, collectivité, familles, RASED, ...) de s'interroger et d'améliorer le fonctionnement global de l'école.

Afin de dresser ce portrait de l'école, l'équipe enseignante mène une analyse sur les 4 domaines suivants :

Domaine 1 : les apprentissages et le parcours des élèves

Domaine 2 : la vie et le bien-être des élèves, le climat scolaire

Domaine 3 : les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école

Domaine 4 : l'école dans son environnement institutionnel et partenarial

Afin de recueillir des informations, des questionnaires circuleront auprès des acteurs. Un temps de présentation sera fait avec le maire et le personnel communal des deux écoles.

12. Aménagement des rythmes de vie de l'enfant :

a. *Présentation des activités du Projet Éducatif Du Territoire.*

Mme CHAGNE prend la parole.

Comme annoncé l'an dernier, et au vu de la baisse significative des dotations notamment de l'état, la Collectivité a dû s'adapter tout en continuant à offrir aux familles une continuité éducative via le périscolaire. C'est pourquoi cette année, 10 ateliers seront proposés aux enfants du CP au CM2. Si nous pouvons offrir autant d'ateliers c'est

aussi grâce à l'engagement de nos enseignantes qui à elles seules proposent 4 ateliers dans l'année (Échec, aides aux devoirs, sequins et jeux de sociétés) et à la mise à disposition d'un agent communal pour 1 à 2 ateliers dans l'année qui est Stéphanie Texier, Bibliothécaire).

Il y a 1 nouveauté cette année : l'atelier zumba.

Pour le reste des activités, ce sont des professionnels diplômés qui encadrent les enfants. Pour la plupart des activités, elles sont locales.

Comme à son habitude, le périscolaire accueille les enfants après la classe de 16h05 à 17h30. Pour ceux qui se rendent à la salle des sports, une navette achemine les enfants.

La commune met à disposition de multiples salles dont l'école (salle de motricité, salle d'activité ou parfois de classes), ce qui permet un relais avec la garderie si besoin.

A ce jour, sur le RPI, 60 enfants sont inscrits aux ateliers. L'accueil de loisirs « Comprei'Activités » s'efforce de proposer aux enfants des activités contribuant à leur développement, leur épanouissement et à l'apprentissage de la vie sociale et citoyenne.

L'année dernière, la collectivité a mis en place une fiche de renseignement commune aux différents services, garderie, alsh et restaurant scolaire à la demande des parents d'élèves.

Il est important de remplir les dossiers et qu'ils soient à jour car ils sont utilisés par tous les services de l'école.

Un mail va être fait aux familles pour rappeler de fournir les pièces manquantes (copie des vaccinations à jour) mais aussi la totalité des documents (fiche de renseignements + copie des vaccinations).

Ce document est très important car il permet de joindre les parents en cas de problème.

12. Utilisation des infrastructures communales.

Thouron : Pas de changement d'utilisation de la salle des fêtes cette année.

Compreignac :

Bibliothèque : à partir de la MS, toutes les classes s'y rendent 1 fois tous les 15 jours.

Halle des sports : Les classes s'y rendent à tour de rôle sur l'ensemble de la semaine.

13. Validation des comptes des écoles

La présentation des comptes écoles a lieu en début d'année, permettant ainsi de clôturer les comptes de l'année passée (factures souvent en cours en juin ...). Les comptes écoles sont validés et consultables par les représentants de parents d'élèves.

COOPERATIVE USEP DE COMPREIGNAC

Clôture des comptes 2024/2025	Solde : 16 784,59 €	Ouverture des comptes 2025/2026	Solde : 16 080,61€
--	--------------------------------	--	-------------------------------

L'écart s'explique par des chèques non débités au moment de la clôture des comptes.

Pour information, l'argent de la coopérative scolaire est réparti par classe, en fonction des projets, il est utilisé

pour les sorties de classe (entrées de Musée, de spectacle), les classes découvertes ainsi que l'achat de petites fournitures nécessaires pour certains projets.

L'association des parents d'élèves participe à la coopérative scolaire et a versé une subvention annuelle de 850 € par classe, nous la remercions de nous apporter cette aide financière pour tous nos projets.

Cette année, nous avons changé de banque. C'est pourquoi nous avons attendu afin de demander une participation aux parents d'élèves. Le changement de banque a été finalisé, les familles vont recevoir un mot dans les cahiers ainsi qu'un mail avec un lien afin de payer en ligne si elles le souhaitent, pour participer à la coopérative scolaire. Pour ceux qui préfèrent régler par chèque, cela sera toujours possible.

Les montants proposés restent inchangés : 12 euros pour un enfant dans le RPI, 20 euros pour deux enfants et 24 euros pour 3 enfants.

Les fournitures scolaires, le transport de toutes nos sorties ainsi que tous nos besoins en termes de fonctionnement d'école (matériel, méthodes pédagogiques, etc.) sont financés par la municipalité de Compreignac. Nous la remercions de nous faire confiance. Monsieur le Maire prend la parole et indique qu'en effet, le transport est une très grosse dépense donc il est intéressant de privilégier les sorties de proximité ou encore les interventions directement à l'école. L'équipe enseignante précise que c'est ce qui a été fait cette année, notamment avec les rencontres USEP.

Le dernier relevé de compte où apparaît le solde de la coopérative scolaire a été signé par un élu des représentants des parents d'élèves.

COOPERATIVE OCCE DE THOURON

Clôture des comptes 2024/2025	Solde : 2224,12 €	Ouverture des comptes 2025/2026	Solde : 2224,12 €
--	------------------------------	--	------------------------------

Pour information, l'argent n'est pas réparti par classe mais est utilisé en fonction des besoins de chaque classe et des projets en cours.

L'association des parents d'élèves a versé une subvention annuelle de 850 € par classe, nous la remercions de participer largement à la vie financière de l'école.

14. Présentation du bilan financier de l'Association des Parents d'élèves.

M. PAPADACCI prend la parole en tant que parent de l'association de Parents d'élèves. Il indique qu'il y a eu 11 manifestations/ventes l'année dernière. Les 8 000 euros de bénéfice qui ont été dégagés ont été répartis pour les classes de l'école : 850 euros par classe.

Le bureau actuel s'arrêtera en fin d'année scolaire s'il n'y a pas d'autres parents bénévoles. En effet, les parents d'élèves membres du bureau ont des enfants en classe de CM, qui vont donc prochainement quitter le RPI. Il y a vraiment besoin de parents pour s'investir dans le bureau mais également des volontaires pour aider sur les manifestations.

Date de la prochaine manifestation : Halloween le vendredi 31 octobre.

15. Questions diverses.

“Depuis la rentrée, 3 grèves ont été suivies par les enseignants et/ou le personnel communal sur les 2 écoles. Le droit de grève est un droit fondamental pour autant, la loi de 2008 a instauré un service minimum. Ce service n’a été mis en place sur aucune journée de grève. Pour quelle raison? À quoi doit-on s'attendre le reste de l’année ?”

Réponse apportée par M. Pleinevert, maire de Compreignac :

Mettre en place un service minimum n’est pas banal en termes de responsabilité. Le maire doit désigner des personnes pour assurer ce service minimum, qui ne sont pas des professionnels.
L’équipe enseignante remercie les parents qui peuvent garder leur enfant et qui jouent le jeu sur les journées de grève. Toute l’équipe est consciente des efforts faits par les parents d’élèves.

Réponse apportée par la mairie de Thouron :

“En effet, depuis la rentrée 3 grèves ont eu lieu au niveau national les 10 et 18 septembre ainsi que le 2 octobre. Mais à l’école de Thouron, les institutrices se sont mobilisés seulement par un appel à la grève celle du 02 octobre.

En début de mandat, nous avons fait un appel à candidature pour mettre ce service minimum en place mais personne n’a été intéressé en raison de la responsabilité notamment.

Nous comprenons les difficultés que cela peut représenter pour les parents mais malheureusement nous n’avons pas les moyens nécessaires que ce soit en termes de locaux ou de personnel pour pallier aux mouvements de grèves.

Pour rappel, les enfants doivent être accueillis sur le temps de classe, or la cantine et la garderie ne sont pas du temps scolaire.”

- ***Drones à l'école : Des parents d'élèves souhaitent savoir pourquoi aucune information n'est remontée aux familles concernant le passage de drones aux abords de l'école.***

Mme GOUCHAULT précise qu’un drone est passé à 150 m de l’école, pas au-dessus de l’école. Elle a contacté l’inspection académique, la mairie... Il n’y avait pas de danger grave et imminent mais la gendarmerie a aussi été prévenue tout de suite. Les enfants ont été rassurés à plusieurs reprises dans la journée. Les parents d’élèves ont été avertis dans les jours qui ont suivi des démarches effectuées. Aucune suite n’a été donnée (inspection académique, gendarmerie...)

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h07.

La Présidente,
Mme GOUCHAULT Océane

Les secrétaires de séance,
Mme Laura TOTI

Mme GATINEAU Sylvana

